

**PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS**

- 1.1 SECTIONS CONNEXES .1 Section 320191 – Préservation des arbres et des arbustes
- 1.2 BASE POUR PAIEMENT .1 Procédures de mesurage :  
.1 Déblaiement et essouchement - L'abattage et l'essouchage des arbres identifiés aux plans doit couvrir l'ensemble des travaux, des matériaux et des équipements pour effectuer le travail. Le coût des travaux sera inclut dans la soumission à prix forfaitaire.
- 1.3 DÉFINITIONS .1 La coupe d'arbres isolés consiste à couper les arbres désignés à une hauteur au-dessus du niveau du sol n'excédant pas la hauteur prescrite, et à évacuer les abattis et les débris.  
.2 L'essouchement consiste à arracher les souches et les racines et à enlever les pierres et les fragments de roc de diamètre prescrit jusqu'à une profondeur au-dessous du niveau existant du sol non inférieure à celle prescrite, et à évacuer ces matériaux.
- 1.4 ENTREPOSAGE ET PROTECTION .1 Assurer la protection des clôtures, des arbres, des bâtiments, des canalisations d'utilités, des racines d'arbres, à conserver.  
.1 Le cas échéant, réparer les éléments endommagés à la satisfaction du Représentant du Ministère.  
.2 Si les arbres à conserver ont été endommagés, les remplacer selon les directives du Représentant du Ministère.

**PARTIE 2 – PRODUIT**

SANS OBJET

**PARTIE 3 – EXÉCUTION**

- 3.1 PRÉPARATION .1 Inspecter les lieux et passer en revue, avec le Représentant du Ministère, les éléments à conserver.  
.2 Repérer et protéger les canalisations d'utilités. Veiller à garder en état de marche les canalisations demeurées en service qui traversent le terrain.  
.3 Aviser les compagnies d'utilités avant de commencer les travaux d'essouchement.  
.4 Prendre connaissance de la nature des travaux de génie et d'architecture de paysage projetés.
- 3.2 ARBRES ISOLÉS .1 Couper les arbres isolés selon les indications à une hauteur maximale de 300 mm au-dessus du sol.  
.2 Effectuer l'abattage selon la la technique d'abattage par section.

Procéder au démontage (suppression d'une partie ou de la totalité de toutes les branches au ras du tronc) afin d'être en mesure de couper le tronc sans causer de dommage. L'utilisation de cordage est essentielle et le démontage s'effectue à l'aide des techniques de soulèvement vertical et de bascule horizontale, avec un ou deux cordages.

- .2 Essoucher les arbres isolés qui ont été coupés à une profondeur de 500 mm et un diamètre de 1000 mm. Couper racines avec une scie avant essouchement.
- 3.3 ESSOUCHEMENT .1 L'enlèvement des souches dans les zones où des arbres à conserver sont présents, doit être précédé d'une coupe des racines à l'aide d'une scie à béton.
- 3.4 ENLEVEMENT ET ELIMINATION DES DEBRIS .1 Transporter les débris provenant des travaux de déblaiement et d'essouchement hors du chantier.  
.2 Évacuer du site le bois et les débris provenant des travaux de déblaiement, d'essouchement et en disposer conformément aux lois et règlements applicables.
- 3.5 FINITION .1 Laisser la surface du sol dans des conditions à la satisfaction du Représentant du Ministère.

**\*\*\* FIN DE SECTION \*\*\***